

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 2*Objet :*Détermination du
nombre d'adjoints*Date de convocation :*

18 mai 2020

Date d'affichage :

18 mai 2020

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

19

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt, le 26 mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lafrançaise se sont réunis à la Salle des fêtes, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 mai 2020.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Absente excusée : Véronique GARCIA.

Absents : Monique LASVENES, Patrick SOULHAC, Christophe VIALA.

Monsieur Pierrick THOMAS est désigné en qualité de secrétaire de séance et sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- FIXE : à 6 le nombre d'adjoints au Maire,

A D O P T E E



Le Maire,

Thierry DELBREIL